

L'hon. M. ABBOTT: Je me réjouis des "bravos" des honorables députés. A la lumière de cette déclaration et du discours que l'honorable député de Muskoka-Ontario a prononcé à la Chambre lors de l'étude du prêt à la Grande-Bretagne, je m'étonne d'un article publié dans la *Gazette* de Montréal, le jeudi 11 juin 1946. L'honorable chef de l'opposition n'a pas encore participé au débat, mais voici les paroles que, d'après M. Mears, de la *Gazette*, il a prononcées l'autre soir à la radio:

Le chef de l'opposition a critiqué la politique des crédits à l'exportation. Cette année, dit-il, on nous demande de fournir 2,700 millions en impôts et, en outre, de nous endetter d'un autre milliard de dollars, pourquoi? Non pas pour nous acheter des articles à nous-mêmes, mais, imaginez, pour payer nos propres exportations aux pays étrangers. Nous ne jouirons jamais au pays de la prospérité en permanence si nous continuons à payer de nos propres deniers nos exportations à d'autres pays.

L'honorable député de Rosedale (M. Jackman) a comparé l'autre jour le ministre des Finances à un personnage que John Bunyan appelait Mr. Facing-both-ways. A mon sens, il aurait pu trouver un meilleur exemple sans aller chercher si loin. Je continuerai de citer d'autres de ces "mesures d'économie":

Afin que ces droits puissent être vraiment effectifs nous établirons une Commission nationale de mise en valeur qui comprendra des personnages de marque parmi les hommes d'affaires, les ouvriers, les cultivateurs et le Gouvernement. Cette commission aura pour tâche de préparer des plans visant une production maximum et un embauchage intégral, ainsi que la conservation de nos ressources naturelles et l'exécution d'entreprises d'intérêt public.

En lisant ce passage je me suis imaginé qu'il provenait du manifeste de la C.C.F. Toujours à propos des ouvriers, je lis ce qui suit:

Nous pourrions à un régime uniforme et complet de sécurité pour tous les Canadiens, y compris une plus vaste application de l'assurance-chômage, des prestations d'accident et de maladie, des allocations familiales, des prestations aux mères et aux veuves, des pensions de retraite, de plus fortes pensions de vieillesse payables à l'âge de 65 ans...

Je signalerai en outre que dans un discours prononcé à Kenora, ainsi que dans des allocutions faites ailleurs, le chef de l'opposition a déclaré que lui-même et son parti préconisaient le paiement d'une pension de \$30, dès l'âge de 65 ans, sans évaluation des ressources, à tous les Canadiens. Cela comporterait, me dit-on, une dépense additionnelle d'au moins 300 millions par an.

Une VOIX: A condition qu'une entente fût conclue avec les provinces.

L'hon. M. ABBOTT: Le chef de l'opposition n'en a fait aucune mention dans son discours. Il n'en est pas non plus question dans ce manifeste.

M. KNOWLES: Vous y opposez-vous?

L'hon. M. ABBOTT: Peu importe. Il s'agit pour le moment des propositions formulées dans ce document par l'opposition officielle. Je continue:

Dans le cas des services sociaux administrés par les provinces, nous verserons des subventions suffisantes pour assurer à tous les Canadiens un degré convenable de sécurité sociale.

Je m'arrête ici pour faire remarquer que, bien qu'aucun membre de l'opposition n'ait fait de déclaration officielle à ce propos, plusieurs de mes amis conservateurs m'ont dit que toutes ces mesures de sécurité sociale étaient absurdes, qu'ils les réprouvaient et que, plus tôt nous nous en débarrasserons mieux ce sera. Ils étaient sincères. Je ne leur nie pas le droit d'exprimer leur avis sur ce point mais je souhaiterais que leurs porte-parole à la Chambre se montrent également francs.

M. GREEN: Ces révélations vous ont-elles été faites sur la rue St-Jacques?

L'hon. M. ABBOTT: Oui, certaines d'entre elles. Puis, en ce qui concerne le programme d'hygiène publique:

En conséquence, en attendant l'élaboration d'un programme d'hygiène publique, nous verserons des subventions à toutes les provinces suivant des normes convenues de façon qu'elles puissent exécuter leurs propres programmes de santé.

Et plus loin:

En collaboration avec les provinces, nous instituerons un plan national de rétablissement agricole et de conservation des sols. Nous ferons adopter une loi sur la vente des produits naturels. Nous nommerons une Commission du bétail à laquelle seront conférés les pouvoirs de régulariser et de diriger toutes les phases de la vente des bestiaux, à peu près de la même façon que la Commission des grains régularise la vente du blé.

Et en ce qui concerne les pêcheurs:

Nous nous engageons à faire adopter une loi qui assurera à nos pêcheurs des prix de base qui soient justes.

Et encore:

Nous instituerons une Commission des exportations, en vue d'assurer des prix équitables aux exportateurs canadiens de produits naturels et d'articles ouvrés.

Plus loin, on se propose:

D'encourager les recherches industrielles et scientifiques sur une haute échelle, avec l'aide du gouvernement fédéral à toutes les phases de ces recherches.